



**Conseil d'administration
Séance du 4 avril 2016**

**Délibération n°10-2016
Droits d'inscription 2016/2017**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 Conseil municipal de la ville de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;

Dans la perspective de la prochaine rentrée académique 2016/2017, il convient de fixer les droits d'inscription de l'enseignement supérieur sur les deux sites de l'établissement.

A cet effet, il est proposé de reconduire les tarifs de l'année universitaire 2015/2016.

Enseignement supérieur (tarifs annuels)	Proposition tarifs 2016/2017
Etudiants	360 €
Etudiants boursiers	300 €
Elèves Classe publique préparatoire	600 €
Frais de dossier d'inscription au concours d'entrée (non remboursable)	20 €

DELIBERATION

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Approuve la reconduction des frais d'inscription pour l'année 2016-2017 ;

Autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 14
Votants : 21
Vote : unanimité des voix